

# BUREAU FEDERAL

## Réunion du 15 Juin 2007 à Paris

---

Présents : M. Yvan MAININI, Président  
Mmes Roselyne BIENVENU et Marie-Noëlle SERVAGE.  
MM Claude AUTHIE, Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Rémy GAUTRON,  
Serge GERARD, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Philippe RESTOUT.  
Excusés : Mme Françoise AMIAUD. MM. Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Pierre SIUTAT.  
Invités : MM. René LE GOFF et Christian MISSER.  
Assistent : Mme Céline PETIT - MM. Sylvain BOURDOIS-CHUPIN et Jean-Pierre de VINCENZI  
(DTN).  
Assistent en partie : Melle Magali ANDRIER et M. Didier DOMAT

---

### **1. Ouverture par le Président**

**Le Bureau Fédéral adresse ses plus sincères félicitations à Tony PARKER pour son 3<sup>ème</sup> titre de Champion NBA, et surtout son titre de MVP obtenu lors de la finale. C'est une grande fierté pour la Famille Basket.**

Yvan MAININI communique le chiffre définitif du nombre des licenciés pour la saison 2006/2007 : 457.034 licencié(e)s, soit une augmentation de 1,21%. C'est un excellent résultat.

Informations diverses :

- Le rapprochement entre le Paris Basket et Levallois est en cours de finalisation.
- Le Challenge des licenciés est arrêté, cette année, la première place revient à la Martinique.
- Camps fédéraux : les semaines de stage sont déjà presque toutes complètes.
- Deux nouveaux Arbitres Internationaux : Johann JEANNEAU et Carole DELAUNÉ.
- Présentation de la Toise : 1 toise sera distribuée par club.
- La FFBB envisage la mise en place du "tout Internet".

### **2. Présentation de Magali ANDRIER.**

Yvan MAININI rappelle que Magali ANDRIER remplace Monique AMIAUD, à la Ligue Féminine de Basket.

Magali ANDRIER expose son parcours au sein du Ministère des sports. Elle a effectué une formation de droit du sport et souhaite apporter à la Ligue Féminine de Basket une vision transversale, avec son expérience dans le milieu sportif.

### **3. Propositions de Conciliations.**

#### *\* Dossier Sapela Basket 13 :*

Rappel des faits : Le club requérant conteste la décision de la Chambre d'Appel de la FFBB, en date du 11 Mai 2007, lui infligeant la perte par pénalité de la rencontre Lille Métropole c/ Sapela Basket 13 disputée le 3 Mars 2007 comptant pour le Championnat de NM1, en raison de la non participation effective de deux joueurs de moins de 21 ans.

Après examen du litige, le conciliateur propose à la FFBB de rapporter la décision contestée en contrepartie de quoi le club requérant s'engage à verser à la FFBB une amende de 100 Euros.

**Après avoir procédé au vote de cette proposition à main levée, le Bureau Fédéral refuse la proposition du Conciliateur selon le résultat suivant :**

- Contre la proposition : 10
- Pour la proposition : 0
- Abstention : 1

### **4. Participation en Championnat de France des joueuses et joueurs EEE / carte de séjour 10 ans.**

Frédéric JUGNET explique que la situation est difficile à gérer et que les joueurs européens ont finalement moins de droits que les joueurs non communautaires titulaires d'une carte de séjour de 10 ans. Ne faudrait-il pas les considérer comme ceux qui disposent d'un tel titre de séjour ?

Yvan MAININI précise qu'il est nécessaire de s'appuyer sur le principe général de libre circulation, et sur le traité de Rome.

Didier DOMAT envisage le fait d'instaurer une période minimale de présence sur le territoire national, pour tous les étrangers, afin d'être considérés comme français au regard des règles de participation, et sous réserve de trouver un mécanisme permettant de ne pas contrevenir aux dispositions légales françaises et communautaires.

Christian MISSER : la Commission Qualification a rencontré de gros soucis cette saison. Il faut mettre en place un règlement pour le Championnat de France et les Championnats qualificatifs au Championnat de France.

Un débat s'engage et les pistes suivantes sont avancées :

- Temps de carence
- Lieu de résidence
- Ancienneté sur le territoire national.

**La Commission Juridique va réaliser une étude et fera une proposition de licence pour les ressortissants européens**

### **5. Etude sur la possibilité d'avoir une "double licence" pour certains jeunes joueurs.**

Cette piste de réflexion a déjà été évoquée lors du Bureau Fédéral du 25 mai dernier.

Jean-Pierre de VINCENZI : cette éventualité permettrait aux jeunes joueurs d'avoir une double licence pour aller jouer en entente, dans une catégorie d'âge qui leur appartient (18 à 21 ans).

René LE GOFF : une telle proposition a déjà été évoquée par la Ligue Nationale de Basket, car actuellement, il n'y a pas d'autre solution que le championnat espoirs.

Pierre COLLOMB : s'orienter vers un partenariat entre clubs.

Après discussion, le Bureau Fédéral met en place un groupe de travail (Commission Sportive, Direction Technique Nationale, Commission Technique, Commission Juridique) chargé d'effectuer une étude de cette possibilité.

## **6. Coupes Européennes Masculines.**

Yvan MAININI : L'ULEB a souhaiter faire passer sa compétition ULEB CUP de 24 à 32 équipes et plus.

Suite à une réunion réalisée entre la FIBA et l'ULEB, l'ULEB souhaite maintenant disputer sa compétition à 48 équipes. Toutes ces modifications déstabilisent fortement notre organisation. Beaucoup de clubs français ont été contactés et souhaitent être inscrits en ULEB CUP.

René LE GOFF précise que FIBA Europe et l'ULEB sont d'accord sur un point, il ne faut pas continuer à gérer les compétitions européennes comme c'est fait aujourd'hui. Deux niveaux de compétition suffisent. Le point de désaccord entre FIBA et ULEB est de savoir qui doit gérer la seconde compétition. Le règlement de la LNB stipule que les 8 premiers dans le classement final du championnat Pro A ont la possibilité de participer aux compétitions européennes, sauf si le vainqueur de la Coupe de France ou de la semaine des As termine au-delà de la 8<sup>ème</sup> place.

Pierre COLLOMB : la multiplication des compétitions peut entraîner un désintérêt de la part des clubs. Il est d'accord avec le système de deux compétitions européennes.

Philippe RESTOUT : les clubs sont demandeurs, ils souhaitent évoluer dans les grandes compétitions européennes. Il faut les questionner sur leurs souhaits.

Jean-Pierre de VINCENZI : avant de prendre une décision, il serait souhaitable de connaître l'avis des clubs concernés.

Une discussion s'engage.

Voici les propositions d'engagement dans les différentes compétitions européennes :

- **EUROLEAGUE**
  - o LE MANS SB
  - o ROANNE
- **ULEB CUP**
  - o SLUC NANCY
  - o ES CHALON SUR SAONE
  - o EB PAU ORTHEZ (Wild card)
  - o STRASBOURG IG
  - o ASVEL – LYON VILLEURBANNE
- **Eurocup 2008**
  - o CHOLET BASKET
  - o BCM GRAVELINES
- **Euroleague Women 2008**
  - o US VALENCIENNES OLYMPIC
  - o BOURGES BASKET
  - o ESB VILLENEUVE D'ASCQ
  - o USO MONDEVILLE
- **Eurocup Women 2008**
  - o CHALLES LES EAUX BASKET
  - o TARBES GB
  - o PAYS D'AIX BASKET 13
  - o LATTES MONTPELLIER BASKET

**Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.**

## **7. Mutation des jeunes des Pôles Espoirs et appartenance au club formateur.**

Yvan MAININI : la période d'inscription dans les championnats de France de Jeunes est une course effrénée aux joueurs de pôles, afin d'obtenir les points nécessaires pour répondre au cahier des charges. Il faut faire respecter les obligations en vigueur.

Jean-Pierre de VINCENZI : Les Pôles Espoirs ont été mis en place par régions, afin que les jeunes restent à proximité de leurs clubs d'appartenance. L'idée principale est que les jeunes qui intègrent un Pôle "Espoirs" jouent en Championnat de France Minimes. Il faudra régler les problèmes au cas par cas.

Roselyne BIENVENU : il faut impérativement faire un rappel du règlement en vigueur.

Après discussion, le Bureau Fédéral demande à la Commission Juridique de réaffirmer et de renforcer (dans son expression) la règle actuelle.

## **8. Commission Contrôle de Gestion.**

Serge GERARD donne un compte rendu des journées de réception des clubs :

- en Ligue Féminine de Basket :
  - Recrutement libre : 1 club (Bourges).
  - Masse salariale proposée : 5 clubs (Aix, Mondeville, Tarbes, Valenciennes, Villeneuve).
  - Masse salariale imposée : 7 clubs (Arras, Challes les Eaux, Calais, Montpellier, Saint Amand, Clermont Ferrand et Reims).
  - Refus d'engagement : 1 club (Mourenx pour non production de documents)

### **Accord du Bureau Fédéral.**

- en Nationale Masculine 1 :
  - Recrutement libre : 4 clubs (Challans, Charleville, Feurs et Longwy)
  - Masse salariale proposée : 7 clubs (Bordeaux, Get Vosges, Liévin, Saint Chamond, Angers, Boulogne et Blois).
  - Masse salariale imposée : 5 clubs (Fos, Lille, Toulouges, Mulhouse et Andrézieux)
  - En délibéré : 1 club (Antibes pour production de documents. Ils seront en Masse salariale imposée).

Tous les clubs montants (NM3 vers NM2 et NF3 vers NF2) ont été étudiés. Deux décisions ont été mises en délibéré pour non production de document.

Une discussion s'engage sur les soucis rencontrés par le club de Saint Etienne.

## **9. Point sur les engagements en Championnat de France.**

Marie-Noëlle SERVAGE donne un état de la situation : 94 % des clubs se sont engagés en Championnat de France via Internet.

Elle présente aux membres du Bureau Fédéral la liste des associations affiliées qui, à la date du 15 Juin 2007, sont redevables envers la trésorerie Fédérale. Ces associations sont les suivantes :

<b>CATEGORIE</b>	<b>NOM</b>	<b>MONTANT</b>
<b>LFB</b>	LATTES MONTPELLIER BASKET	10617,00
	SCAB	13326,60
	ESB VILLENEUVE	8878,00
	USO MONDEVILLE	500,00
	COB CALAIS	6,60

	ASPTT ARRAS	142,95
	US VALENCIENNES O.	36000,00
NF1	LIMOGES ABC	10626,00
	CAVIGAL NICE	9257,88
	US TEMPLAISE	7571,00
	UNION LYON BASKET FEMININ	843,00
	ISTRES SPORTS BASKET	7027,00
NF2	ASA SCEAUX (+NM3)	2435,60
	ESB VILLENEUVE D'ASCQ	1337,20
	CATALAN PERPIGNAN	1322,00
NF3	BESANÇON BC	842,59
	EVEIL GARNACHOIS	826,00
	FC LYON	588,60
	SOM BOULOGNE	5300,00
NM1	US LE PONTET	4273,00
	AS SARCELLES	2550,34
	SAPELLA BASKET 13	843,00
NM2	LYON CRO BASKET	8056,80
	UNION PJB VAL DE SEINE	421,60
NM3		

Yvan MAININI rappelle les dispositions de l'article 514 des règlements généraux, lequel précise clairement que l'absence de dette envers la trésorerie Fédérale, Régionale et Départementale est une condition de participation aux épreuves sportives.

Le Président propose alors aux membres du Bureau Fédéral en application de l'article 514 précité, de voter le non engagement de ces associations dans les Championnats Seniors Nationaux pour la saison 2007/2008, de manière automatique, si au 27 Juin 2007 elles n'ont pas régularisé leur situation auprès de la trésorerie Fédérale.

Il est alors procédé au vote.

**La proposition est adoptée par le Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.**

Cette décision sera notifiée dans les plus brefs délais aux clubs concernés.

Marie-Noëlle SERVAGE expose les différentes hypothèses possibles suite à la création de l'Association Sportive Paris Levallois Basket et l'éventuel refus d'engagement de Saint Etienne.

**Après discussion, le Bureau Fédéral propose d'engager le club de Saint Etienne en NM2 ou en NM3, en cas de non engagement en Pro B.**

- Coupe de France Masculine.

Suite à la réduction du nombre de clubs de Pro A, il faut déterminer le nombre de clubs de Pro A exempts au 1<sup>er</sup> tour.

**Le Bureau Fédéral propose d'exempter les 10 premières équipes de Pro A au 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de France Robert Busnel.**

- Phases finales Championnat de Nationale Féminine 2.

Marie-Noëlle SERVAGE expose le tableau distribué aux membres du Bureau, qui regroupe plusieurs hypothèses, pour les équipes réserves des clubs de LFB et leur éventuelle participation aux phases finales, puisqu'elles ne peuvent pas accéder en NF1.

**Après étude des différentes propositions, le Bureau Fédéral donne son accord pour la formule suivante :**

- conditions fixées :
  - Equipes réserves de LFB peuvent être championnes de NF2.

- Equipes réserves de LFB ne peuvent accéder en NF1.
- Hypothèses :
  - Phases Finales avec les 2 premiers de chaque poule (dont équipes réserves de LFB).
- Formule :
  - ¼ de finale aller et retour
  - ½ finales et finale en plateau.
- Champion de France :
  - Vainqueur des phases finales.
- Montant NF1 :
  - 4 ½ finalistes (si pas équipes réserves LFB)
- Repêchage :
  - Priorité 1 : perdant des ¼ selon ordre plateau ½ et finale
  - Priorité 2 : 1<sup>er</sup> accédant dans poule de champion de France, puis 1<sup>er</sup> accédant dans la poule du vice-champion, etc...

## **9. Choix du site pour le Tournoi de la Fédération 2008.**

Frédéric JUGNET expose les trois candidats à l'organisation, pour le Tournoi de la Fédération 2008 :

- Nice (Cavigal Nice, Ligue de Côte d'Azur et Comité des Alpes Maritimes).
- Angers (Comité du Maine et Loire).
- Saint Briec (Comité des Côtes d'Armor).

**Le Bureau Fédéral décide d'attribuer l'organisation au Comité du Maine et Loire (Angers).**

## **10. Etude de demande d'union.**

Roselyne BIENVENU expose la demande d'union du club de l'AS Héry et du Stade Auxerrois. Elle informe les membres présents que la Commission Juridique a émis un avis défavorable à cette demande d'union.

**Le Bureau Fédéral refuse la demande d'union de l'AS Héry et du Stade Auxerrois.**

## **11. Point sur l'organisation de l'Assemblée Générale 2007 à Saint Jean de Monts.**

Rémy GAUTRON : L'organisation suit son cours, tout se déroule très bien. Les affectations d'hôtel ont été envoyées ce jour aux congressistes.

Frédéric JUGNET : quelques soucis rencontrés sur la répartition des voix des votants à l'Assemblée Générale. Pour l'Assemblée Générale Elective, une note explicative sera rédigée. Les 5 candidats à l'élection pour le poste de membre du Comité Directeur ont été diffusés par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales :

- Jean-Jacques BLONDELLE (CD 60).
- Jean-Pierre VAILLANT (CD 29).
- Catherine GISCOU (CD 31).
- Aurélien PRUVOT (CD 92).
- Gilles ROGÉ (CD 85).

## **12. Suite du débat "Le Basket de demain et la FFBB de demain"**

Ce débat fait suite à une première discussion lors du Bureau Fédéral du 25 Mai 2007. Frédéric JUGNET rappelle les points évoqués.

Roselyne BIENVENU : c'est un sujet très complexe, il faut d'abord faire un audit des besoins afin de répondre à cette question. Un grand lieu unique laisse rêveur. Pourquoi ne pas imaginer un lieu unique et commun pour toutes les fédérations.

Frédéric JUGNET : rappelle l'évolution des conditions de travail entre les locaux de la FFBB rue Froment et ceux où nous sommes actuellement.

Marie-Noëlle SERVAGE : l'idée d'un lieu unique pour le sport français est intéressante, mais sans devoir s'éloigner de la capitale.

Serge GERARD confirme l'importance de l'évolution des locaux de la FFBB.

René LE GOFF : très admiratif de réalisations récentes telles que celle de Marcoussis, avec un côté convivial intéressant. Pour changer de dimension, il faut réfléchir à ce type de projet et s'approprier une solution efficace pour grandir en terme de capacité, de marketing et de communication pour les entreprises.

Philippe RESTOUT : il est difficile d'imaginer de travailler à nouveau dans les conditions de la rue Froment, la FFBB a tellement évolué depuis. La volonté forte de la FFBB est de vouloir trouver quelque chose qui correspond à nos attentes.

Pierre COLLOMB : la FFBB a fait un énorme saut "qualitatif" dans sa gestion en changeant de logistique. Un nouveau saut est possible. La vraie liberté, c'est de détenir les installations et d'en être propriétaire.

Jean-Pierre de VINCENZI : avoir des locaux plus spacieux peut s'avérer profitable, mais tout en restant localisé à Paris. Il n'y a pas d'utilité, à son avis, d'avoir un centre d'entraînement sur un même lieu. La FFBB doit plutôt s'orienter sur le développement de ses actions.

Rémy GAUTRON : rêve aussi d'une Fédération avec un centre d'hébergement aussi bien pour les sportifs que pour les élus. Pour des questions de pratique, Paris serait le lieu idéal. Il faut étudier toutes les opportunités, au cas où quelque chose de vraiment intéressant se présentait. Les évolutions imaginées pour les locaux actuels ne sont pas réalisables, il ne faut pas s'interdire de chercher une autre opportunité.

Frédéric JUGNET : tout ceci est lié à la Politique Fédérale menée depuis un certain nombre d'années. En se projetant sur l'avenir, il faut aussi se projeter sur les dirigeants de l'avenir.

Christian MISSER : à l'écoute de l'ensemble des débats de ce soir, il pense qu'il faut d'abord savoir ce que l'on veut réellement avant d'effectuer des recherches, définir l'objectif et le concept recherchés.

Sylvain BOURDOIS-CHUPIN : n'ayant pas connu les anciens locaux de la FFBB, il est difficile pour lui d'imaginer un endroit plus petit. Tous les projets d'agrandissement et de développement peuvent sembler alléchants, cela dépendra de la façon dont ils seront mis en place et réalisés.

Yvan MAININI souhaite savoir si René LE GOFF est favorable à conserver un lieu unique pour la FFBB et la LNB ?

René LE GOFF : après consultation d'autres Ligues Professionnelles, résider dans les mêmes locaux que la Fédération comporte ses avantages et ses inconvénients. Il est personnellement favorable à cette unité de lieu, pour des raisons essentielles de communication.

Conclusion : Yvan MAININI pense que toutes les idées évoquées ce soir sont intéressantes. Il faut aussi reconnaître qu'il est devenu impossible de travailler dans Paris intra muros sans avoir de parking. Des aménagements internes peuvent permettre d'apporter un peu plus d'espace. La FFBB est actuellement très bien localisée par rapport aux gares, aéroports et métro parisien.

### **13. Questions diverses.**

Serge GERARD : La Commission des Vœux présente 2 vœux orientés sur le Bureau Fédéral :

**Vœu présenté par** : Le BC Nyons.

Objet : redécoupage des Ligues du Sud Est.

**Le Bureau Fédéral met ce vœu à l'étude.**

**Vœu présenté par** : Le Club d'Aulnoye-Aymeries.

L'équipe première « filles », en tête du championnat de Pré-National va monter en Championnat de France au niveau National III. Le vœu de notre club est que les équipes évoluant en N III puissent avoir trois mutées, voire quatre, comme en Nationale II. Aujourd'hui, devant la mobilité des jeunes et dans un territoire en grande difficulté, il est bien difficile de construire des Equipes Féminines même avec une volonté très forte de former localement. De plus, arrivées à l'âge adulte, mariages et naissances viennent compromettre les carrières sportives des joueuses, parfois définitivement, parfois temporairement. Pour cette raison, nous formulons le vœu qu'une meilleure équité puisse exister entre le niveau Régional et Pré-National ainsi que la N III et la N II. La commission Sportive a donné un avis défavorable.

**Le Bureau Fédéral émet un avis défavorable.**

Prochain Bureau Fédéral le 29 Juin 2007 à Saint Jean de Monts.